

## Les sciences dérivées (*al-mustanbiṭa*) du Coran

### [Généralités sur le contenu du Coran]

5/1906 Il (\*) dit: « Nous n'avons rien négligé dans le Livre » (6, 38) et il dit: « Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose » (16, 89).

Il (.) dit: 'Il y aura des dissensions. On demanda: Quel est le moyen pour en sortir? Il répondit: Le Livre de Dieu dans lequel il y a les nouvelles de ce qu'il y eut avant vous, l'information sur ce qui viendra après vous et le jugement sur ce qui se trouve parmi vous'. At-Tirmidī (*Sunan*, 5/29–30) et d'autres ont cité cette tradition<sup>1</sup>.

Sa'īd b. Maṣū' cite ce que dit Ibn Mas'ūd: 'Qui veut la science, qu'il se serve du Coran; car on y trouve l'information sur les premiers et des derniers'. Al-Bayhaqī dit: 'Cela signifie les principes de la science'.

Al-Bayhaqī cite ce que dit al-Ḥasan: 'Dieu a fait descendre cent quatre livres; il a déposé leurs sciences dans quatre d'entre eux: *at-Tawrāt*, *al-Injīl*, *az-Zabūr* et *al-Furqān*; puis, il a déposé les sciences des trois premiers dans *al-Furqān*<sup>2</sup>.

Al-Imām aš-Šāfi'ī (°) dit: 'Tout ce que dit la communauté est une explication de la Tradition et tout ce que dit la Tradition est une explication du Coran'.

5/1907 Il dit encore: 'Tout ce qu'a décidé le Prophète (.) vient de ce qu'il a compris à partir du Coran'. Je dis que cela est confirmé par sa (.) parole: 'Moi, je ne permets que ce que Dieu a permis dans son Livre et je n'interdis que ce que Dieu a interdit dans son Livre'. Aš-Šāfi'ī cite cela, en ces termes, dans *al-Umm*.

Sa'īd b. Ğubayr dit: 'Une tradition ne m'est jamais parvenue de la part de l'Envoyé de Dieu (.) de façon correcte, sans que je ne trouve sa confirmation dans le Livre de Dieu'.

Ibn Mas'ūd dit: 'Lorsque je vous rapporte une tradition, je vous fais part de sa confirmation à partir du Livre de Dieu'. Ces deux affirmations sont citées par Ibn Abī Ḥātim.

Aš-Šāfi'ī dit également: 'Rien n'arrive à personne en religion, sans qu'il n'y ait dans le Livre de Dieu l'indication sur comment se conduire en la matière'.

1 *Sunan*, 5/29–30.

2 *Az-Zabūr* sont les Psaumes et *al-Furqān* (le discernement) est un des noms du Coran. Déjà cité à Chap. 60, p. 1831.

Si l'on dit que parmi les règles, il y en a qui ont été fixées en premier lieu par la Tradition, nous répondons qu'en réalité cela vient du Livre de Dieu, parce que c'est le Livre de Dieu qui nous oblige à suivre l'Envoyé (.) et nous impose d'adopter sa parole.

5/1908

Aš-Šāfi'ī dit une fois à Makka : 'Demandez-moi ce que vous voulez, je vous en donnerai l'information à partir du Livre de Dieu'. On lui dit : 'Que dis-tu à propos de celui qui est en état de sacralisation et qui tue une guêpe ?' Il répondit : 'Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux ! « Prenez ce que l'Envoyé vous donne et abstenez-vous de ce qu'il vous interdit » (59, 7)'.

Sufyān b. 'Uyayna nous a rapporté de la part de 'Abd al-Malik b. 'Umayr, de Rub'ī b. Ḥirāš, de Ḥuḍayfa b. al-Yamān, que le Prophète (.) a dit : 'Imitez ceux qui viennent après moi : Abū Bakr et 'Umar'. Sufyān nous a rapporté de la part de Mis'ar b. Kuddām, de Qays b. Muslim, de Ṭāriq b. Šihāb, que 'Umar b. al-Ḥaṭṭāb ordonna que celui qui était en état de sacralisation tuât les guêpes.

Al-Buḥārī (*Ṣaḥīḥ*, 8/630) cite ce que dit Ibn Mas'ūd, à savoir : 'Dieu maudit celles qui tatouent, celles qui se font tatouer, celles qui se font épiler, celles qui se font écarter les incisives pour s'embellir et celles qui changent | la création de Dieu. Cela arriva (aux oreilles) d'une femme des Banū Asad et elle lui dit : J'ai entendu dire que tu maudis telles et telles personnes. Il répondit : Qu'en serait-il de moi, si je ne maudissais pas celui que l'Envoyé de Dieu (.) a maudit, alors que c'est dans le Livre de Dieu ? Elle dit : J'ai lu ce qu'il y a entre les deux couvertures et je n'y ai pas trouvé ce que tu dis. Il répondit : Si tu l'avais lu, tu l'aurais trouvé. N'as-tu pas lu : « Prenez ce que l'Envoyé vous donne et abstenez-vous de ce qu'il vous interdit » (59, 7) ? Elle répondit : Bien sûr ! Et il dit : Donc il a interdit cela'.

5/1909

Ibn Surāqa raconte, dans *Kitāb al-i'jāz*, que Abū Bakr b. Muḡāhid dit un jour : 'Il n'y a rien dans le monde qui ne soit dans le Livre de Dieu. On lui dit : Où se trouve la mention des caravansérails ? Il répondit : Dans sa parole : « Il n'y a pas de faute contre vous, si vous pénétrez dans des maisons inhabitées où se trouve un objet vous appartenant » (24, 29) ; il s'agit des caravansérails'.

Ibn Barraḡān dit : 'Ce que le Prophète (.) a dit se trouve dans le Coran, cela ou bien son principe proche ou lointain que comprend celui qui le comprend et au sujet duquel reste indécis celui qui est indécis. Il en est ainsi de tout ce qu'il a jugé et décidé. Celui qui recherche cela, ne le connaît que dans la mesure de son effort intellectuel, de l'usage de ses capacités et de l'étendue de son intelligence'.

Un autre (*az-Zarkašī*) dit : 'Il n'y a rien d'impossible de déduire du Coran pour celui à qui Dieu le fait comprendre, au point que quelqu'un a déduit l'âge du Prophète (.), à savoir soixante trois ans, à partir de sa parole dans la sourate *al-Munāfiqūn* 63 : « Dieu n'accorde de délai à personne, une fois arrivée

5/1910

sa limite» (63, 11). En effet, cette sourate est la soixante troisième et il l'a faite suivre de la sourate *at-Taġābun* 64, de sorte que la duperie (*at-taġābun*) soit manifestée à l'occasion de la perte du Prophète'.

### [Détails sur le contenu du Coran]

#### [*Les disciplines que la religion a tirées du Coran*]

1. Ibn Abī l-Faḍl al-Mursī dit: 'Le Coran regroupe les sciences des anciens et des modernes, dans le sens où ne les embrasse réellement comme science que celui qui en parle. Puis, l'Envoyé de Dieu (.) manqua, lorsqu'il (§) l'appela à lui. Ensuite, les chefs des compagnons et leurs éminentes personnalités, comme les quatre califes, Ibn Mas'ūd et Ibn 'Abbās, héritèrent de lui la plus grande partie de cela, au point que ce dernier dit: Si je perdais une entrave de chameau, je la retrouverais dans le Livre de Dieu. Puis, les suivants en héritèrent d'eux parfaitement. Puis, le zèle diminua, la résolution s'affaiblit, les savants diminuèrent et n'eurent plus la force d'assumer les sciences et le reste des disciplines du Coran qu'avaient assumées les compagnons et les suivants. Aussi catégorisèrent-ils ses sciences et chaque groupe exerça une de ses disciplines. Alors, certaines gens s'intéressèrent à la vocalisation de sa langue, à l'écriture de ses paroles, à la connaissance du point d'articulation de ses lettres, à leur nombre, comme au nombre de ses paroles, de ses versets, de ses sourates, de ses parties, de ses moitiés, de ses quarts et des passages où l'on doit se prosterner, à l'indication de chaque dizaine de versets, et ainsi de suite jusqu'à la délimitation des paroles similaires et des versets semblables, sans faire attention à ses significations et sans réfléchir | à ce qu'on y a déposé. On appelle ces gens-là les lecteurs.

5/1911

Les grammairiens s'intéressèrent à ce qui est déclinable et à ce qui est fixe dans les noms, les verbes et les particules régentes et autres; ils étendirent le discours aux noms et à ce qui en dépend, aux catégories de verbes, à l'intransitif et au transitif, au tracé de l'écriture des paroles et à tout ce qui s'y rapporte, au point que certains analysèrent (seulement) ce qui était difficile et que d'autres l'analysèrent (entièrement) parole par parole.

Les commentateurs s'intéressèrent à ses expressions. Ils y trouvèrent telle expression indiquant un seul sens, telle autre deux et telle autre davantage. Ils prirent la première en fonction de son statut, cherchant à éclaircir le sens de ce qui était en elle caché; et ils s'appliquèrent à faire prévaloir un des sens possibles dans les expressions à double sens et davantage. Chacun d'eux mit en œuvre sa pensée et s'exprima en fonction des exigences de sa réflexion.

Les spécialistes des principes s'intéressèrent aux preuves rationnelles contenues dans le Coran et aux témoignages servant de principes et susceptibles de nourrir la réflexion, comme sa parole : « S'il y avait, dans le ciel et sur la terre, des divinités en dehors de Dieu, ils se décomposeraient » (21, 22), ainsi que de nombreux autres versets. Ils en déduisirent des preuves relatives à l'unicité de Dieu, à son existence, à sa permanence, à son éternité, à sa puissance, à sa science et à sa transcendance par rapport à tout ce qui ne lui convient pas ; et ils appelèrent cette science les principes de la religion.

Un groupe d'entre eux réfléchit sur les significations du discours coranique. Il discerna, parmi elles, celles qui exigent le sens général et celles qui exigent le sens particulier, etc ... Et ils en déduisirent les règles du langage relatives | aux sens réel et figuré ; ils parlèrent de la particularisation, de l'énonciation, de la stipulation, des sens apparent et vague, des sens sûr et équivoque, de l'ordre et de l'interdiction, de l'abrogation et d'autres cas analogues, ainsi que de l'attribution du complément d'état et de l'induction. Ils appelèrent cette discipline les principes du droit de la langue.

5/1912

Un groupe posa des règles relatives à l'authenticité du raisonnement et à la véracité de la réflexion en ce qui concerne le permis et l'interdit et d'autres commandements. Ils en établirent les principes et en tirèrent les conséquences. Ils poursuivirent le discours à ce sujet de façon excellente. Et ils appelèrent cela la science des conséquences ou également le droit.

D'autres jetèrent un coup d'œil sur les récits des siècles précédents et des communautés révolues et ils transmirent leurs traditions et enregistrèrent leurs traces et les événements les concernant, au point qu'ils mentionnèrent l'origine du monde et le début des choses. Ils appelèrent cela l'histoire et les récits.

D'autres attirèrent l'attention sur ce qu'il y a dans le Coran comme traits de sagesse, exemples et exhortations qui touchent le cœur des hommes et aplatissent presque les montagnes. Et, de la promesse et de la menace qu'ils contiennent, ainsi que de la mise en garde et de l'invitation à la joie, du rappel de la mort et du retour, de la résurrection et du rassemblement, du jugement et de la rétribution, du Jardin et du Feu, ils déduisirent des chapitres d'exhortations et des principes de préventions. Et ils furent nommés, en fonction de cela, les orateurs et les exhortateurs.

Des gens pratiquèrent la déduction à partir de ce qui contient les principes de l'interprétation, comme ce que l'on trouve dans l'histoire de Yûsuf à propos des vaches grasses, des songes des deux compagnons de prison et de sa vision du soleil, de la lune et des étoiles qui se prosternent. Ils appelèrent cela l'interprétation des visions. Et ils déduisirent le commentaire de chaque vision à partir du Livre ; et s'il leur était dur de l'en extraire, ils le faisaient à partir

5/1913 de la Tradition qui explique | le Livre; et si cela était difficile, ils le faisaient à partir des dits sapientiaux et des exemples. Puis, ils prenaient en considération les conventions des gens du commun dans leur façon de s'adresser à eux et les bons usages de leurs coutumes auxquels le Coran fait allusion, en disant: « et ordonne les bons usages » (7, 199).

A partir de la mention de la partition, de ceux qui la pratiquaient, etc ... que l'on trouve dans le verset de l'héritage (4, 11–12), des gens ont extrait la science de la quote-part afférente à chaque héritier. Ils en ont déduit, à partir de la mention de la moitié, du tiers, du quart, du sixième et du huitième, le calcul des quotes-parts et les questions relatives à l'addition d'une partie des biens à la quote-part; et ils ont tiré de là les règles relatives aux testaments.

Des gens considérèrent ce qu'il contient comme versets indiquant des savoirs admirables à propos de la nuit, du jour, du soleil, de la lune et de ses mansions, des étoiles, des constellations, etc ... Et ils en ont tiré la science du comput.

Les écrivains et les poètes y considérèrent la pureté de l'expression, l'ordre merveilleux, l'excellence du style, les débuts, les coupures, les transitions, la variété du discours, la prolixité et la concision, etc ... Et ils en déduisirent la science rhétorique du sens, de l'exposition et des ornements<sup>3</sup>.

Les maîtres de l'allusion et les détenteurs de la réalité<sup>4</sup> l'examinèrent et parmi ses expressions leur apparurent des sens et des nuances qu'ils prirent comme des signes pour les utiliser dans un sens technique, par exemple: l'extinction de l'être, la permanence dans l'être, la présence, la peur, la frayeur, la familiarité, la solitude, le ravissement, la délectation et autres expressions semblables.

### [Les disciplines profanes dans le Coran]

5/1914 2. Telles sont les disciplines que la religion musulmane a tirées du Coran. Il contient, en outre, d'autres sciences parmi celles des ancêtres, comme la médecine, l'art de la controverse, l'astronomie, la géométrie, l'algèbre<sup>5</sup>, la géomancie<sup>6</sup>, etc ...

Quant à la médecine, son rôle est de préserver l'ordre de la santé et de consolider les forces. Or cela n'existe que grâce à l'équilibre du tempérament

3 Voir Chap. 64, p. 1888, note 8.

4 Ces deux catégories désignent les mystiques.

5 C'est-à-dire, *'ilm al-ğabr wa-l-muqābala* (cfr. Dozy).

6 Dozy traduit par 'astrologie judiciaire'. Mais, il semble que *an-nağāma* désigne la géomancie, d'après ce qu'aurait dit Ibn 'Abbās: *ḥaṭṭ kāna yaḥuṭṭuhu l-'arab fi l-arḍ* / c'est un trait que les arabes tracent sur la terre (NdE).

dans l'interaction des modalités contraires. Il a résumé cela dans un seul verset, à savoir sa parole: «La juste mesure se trouve entre les deux» (25, 67)<sup>7</sup>. Nous savons, dans le Coran, ce qui rétablit l'ordre de la santé après son contraire et ce qui ramène la guérison du corps après la maladie, à partir de sa parole: «une liqueur diaprée grâce à laquelle les gens trouvent la guérison» (16, 69). Ensuite, s'ajoute à la médecine des corps celle des cœurs avec la guérison intérieure.

Quant à l'astronomie, elle est dans les contenus de ses sourates, à partir de versets dans lesquels on mentionne le royaume des cieux, de la terre et des créatures et ce qu'il a disséminé dans les univers supérieur et inférieur.

Quant à la géométrie, elle se trouve dans sa parole: «Allez vers une ombre en trois parties» (77, 30)<sup>8</sup>.

Quant à l'art de la controverse, ses versets contiennent beaucoup de choses relatives aux arguments, aux prémisses, aux conclusions, à l'affirmation, à la contradiction, etc ... La dispute de Ibrāhīm avec Numrūd (2, 258) et l'argumentation contre son peuple constituent une base importante en la matière<sup>9</sup>.

Quant à l'algèbre, on dit que les débuts de sourates dans lesquels sont mentionnés des périodes, des années et des jours sont des dates relatives aux communautés précédentes. Et que parmi elles, il y a la date relative à la permanence de cette communauté, celle de la durée du monde, ce qui est passé et ce qui reste. On peut multiplier l'une avec une autre.

Quant à la géomancie, elle se trouve dans sa parole: «ou quelque trace de science» (46, 4); c'est ainsi que l'a commentée Ibn 'Abbās<sup>10</sup>.

### [Les arts manuels dans le Coran]

3. Il contient aussi les principes des arts manuels et les noms des instruments qui sont nécessaires, comme la couture dans sa parole: «et ils se mirent à coudre ...» (7, 22); | la forge: «Apportez-moi les blocs de fer» (18, 96) et: «Nous avons amolli pour lui le fer» (34, 10); la construction dans plusieurs versets; la menuiserie: «Fabrique le vaisseau sous nos yeux» (11, 37); la filature: «qui défaisait le fil ...» (16, 92); le tissage: «comme l'araignée qui se fit une demeure» (29, 41); l'agriculture: «Avez-vous considéré ce que vous cultivez? \* ...» (56, 63-65); la chasse et la pêche dans plusieurs versets; la plongée

7 A savoir entre l'avarice et la prodigalité; on ne voit pas pourquoi citer ce verset à propos de la médecine, si ce n'est en vertu d'une analogie tellement large qu'elle finit par ne plus être pertinente.

8 Voir Chap. 58, p. 1767.

9 Voir Chap. 68, pp. 1954sq. sur l'art de la controverse coranique.

10 En disant qu'il s'agissait de l'écriture. Voir Chap. 80, p. 2423.

« bâtisseur et plongeur » (38, 37) et : « pour que vous retiriez (de la mer) une chair fraîche » (16, 14); l'orfèvrerie : « Le peuple de Mūsā, en son absence, fit le corps d'un veau à partir de ses parures » (7, 148); la verrerie : « c'est un palais dallé de cristal » (27, 44) et : « la lampe dans un verre » (24, 35); la poterie : « Ô Hāmān! Allume-moi du feu sur la glaise » (28, 38); la navigation : « Quant à la barque ... » (18, 79); l'écriture : « il enseigna avec le calame » (96, 4); la boulangerie : « Je porte sur ma tête un pain » (12, 36); la cuisine : « un veau rôti » (11, 69); |; le lavage et le blanchissage : « Purifie tes vêtements! » (74, 4) et : « Les apôtres dirent ... » (3, 52), c'est-à-dire, les blanchisseurs; la boucherie : « sauf ce que vous avez égorgé » (5, 3); la vente et l'achat dans plusieurs versets; la teinture : « la teinture de Dieu » (2, 138) et : « des stries blanches et rouges » (35, 27); la taille de pierres : « et ils creusent dans les montagnes des demeures » (26, 149); la pesée dans plusieurs versets; le lancement : « tu ne lançais pas lorsque tu lançais » (8, 17) et : « Préparez contre eux ce que vous pourrez comme forces » (8, 60).

[*Les instruments, les nourritures, les boissons, etc ... dans le Coran*]

4. Il y a aussi dans le Coran le nom des instruments, des genres de nourritures, de boissons, de personnes à marier (*al-mankūhāt*) et de tous les êtres qui existent et existeront; cela vérifie le sens de sa parole : « Nous n'avons rien laissé échapper dans le Livre » (6, 38). Ainsi finit le résumé du discours de al-Mursī.

Ibn Surāqa dit : 'Un des aspects de l'inimitabilité coranique réside dans le fait que Dieu y a mentionné les nombres du calcul arithmétique, l'addition, la division et la multiplication, la coïncidence, la composition, le rapport, | la moitié et le double, pour que les mathématiciens sachent grâce à cela qu'il (.) est sincère dans ce qu'il dit et que le Coran ne vient pas de lui, puisqu'il n'a pas eu affaire avec les philosophes et qu'il n'a rencontré ni les mathématiciens ni les géomètres'.

Ar-Rāgīb dit : 'De même que Dieu (\*) a déposé la prophétie des prophètes dans (celle de) notre Prophète (.) pour qu'elle soit scellée, et leurs lois dans sa loi, d'une part, pour les abroger et, d'autre part, pour les parfaire et les accomplir, de même il a fait en sorte que son Livre, qu'il a fait descendre sur lui, contienne le fruit de ses livres qu'il avait confiés à ceux-là, comme il l'a dit à leur sujet : « il lit des feuilles purifiées \* contenant des écritures immuables » (98, 2-3). Il a également fait en sorte que le miracle de ce Livre, réside dans le fait que, malgré son volume réduit, il contient des significations si nombreuses que l'intelligence humaine n'arrive pas à les énumérer et que les instruments de ce monde n'arrivent pas à les épuiser, comme il l'a fait savoir dans sa parole : « Même si tous les arbres de la terre étaient des calames et si la mer, et sept autres mers avec elle, leur fournissaient de l'encre, les paroles de Dieu ne

seraient pas épuisées» (31, 27). Il est, en effet, même si celui qui le considère ne manque pas d'une certaine lumière qui lui permette de voir et d'un certain avantage qui s'attache à lui,

'comme la pleine lune que tu aperçois où que tu te tournes \*  
et qui produit à tes yeux une lumière pénétrante ;  
comme le soleil en plein ciel dont la lumière \*  
couvre le pays d'est en ouest'<sup>11</sup>.

Abū Nu'aym et un autre citent ce que dit 'Abd ar-Raḥmān b. Ziyād b. An'um : 'On dit à Mūsā (/): Ô Mūsā! Le Livre de Aḥmad, par rapport aux autres livres, est comme une baratte contenant du lait ; chaque fois que tu l'agites, tu en extrais du beurre'.

Dans *Qānūn at-ta'wīl*, al-Qāḍī Abū Bakr b. al-'Arabī dit : 'Les sciences du 5/1919  
Coran sont au nombre de soixante dix sept mille quatre cent cinquante (77450), en fonction du nombre des paroles du Coran multiplié par quatre<sup>12</sup>, puisque chaque parole a un extérieur, un intérieur, un début et une fin. Cela vaut de façon absolue, sans aucune considération de composition ou de lien entre les paroles. Or Dieu seul peut compter et savoir cela'.

Il dit encore : 'La mère des sciences du Coran comporte trois choses : la proclamation de l'unicité, le rappel et les commandements. Dans la proclamation de l'unicité, entrent la connaissance des créatures et celle du Créateur avec ses noms, ses attributs et ses actions. Dans le rappel, il y a la promesse et la menace, le Jardin et le Feu, et la purification de l'extérieur et de l'intérieur. Parmi les commandements, il y a toutes les responsabilités, l'explication de ce qui est utile et nuisible, l'ordre, l'interdiction et la recommandation. Voilà pourquoi, *al-Fātiḥa* 1 est la mère du Coran ; en effet, se trouvent en elle ces trois catégories, alors que la sourate *al-Iḥlāṣ* 112 équivaut à un tiers de la mère, puisqu'elle ne contient qu'une seule de ces trois catégories, à savoir la proclamation de l'unicité'.

Ibn Ḡarīr dit : 'Le Coran contient trois choses : la proclamation de l'unicité, les informations et les réalités touchant à la religion. Voilà pourquoi, la sourate *al-Iḥlāṣ* 112 n'équivaut qu'à un tiers, puisqu'elle contient en tout la proclamation de l'unicité'.

11 Ces vers sont extraits du *Dīwān* de al-Mutanabbī (NdE).

12 Cela ne coïncide pas avec les informations données au Chap. 19, p. 455 où le nombre des paroles coraniques est estimé à 77934 ou 77437 ou 77277.

5/1920

‘Alī b. ‘Īsā dit: ‘Le Coran contient une trentaine de choses: l’information et l’avertissement, l’ordre et l’interdiction, la promesse et la menace, la description du Jardin et celle du Feu, l’enseignement relatif à l’affirmation du nom de Dieu et de ses attributs, l’enseignement relatif à la reconnaissance de sa faveur, l’argumentation contre ceux qui divergent, la réfutation des hérétiques, l’explication du désir et de la peur, du bien et du mal, du beau et du laid, la qualité de la sagesse, l’excellence de la connaissance, la louange des pieux, le blâme des dévoyés, la soumission, l’amélioration, la confirmation, la réprobation, l’explication relative au blâme des dispositions naturelles et à la noblesse des bonnes manières’.

Šayḍala dit: ‘En réalité, ces trois choses dont parle Ibn Ġarīr contiennent toutes celle-ci, bien plus, le double, car on ne peut connaître ni énumérer les merveilles du Coran’.

### [Résumé global du contenu du Coran]

5/1921

Quant à moi, je dis que le vénérable Livre de Dieu contient toute chose. Quant aux différentes espèces de sciences, il n’y a aucun sujet ni aucune question fondamentale qui ne soient indiqués par quelque chose dans le Coran. Il y a les merveilles de la création, le royaume des cieux et de la terre, ce qui se trouve à l’horizon supérieur et sous le sol, le début de la création, les noms des célèbres envoyés et des anges, la source des informations sur les communautés précédentes, comme l’histoire de Ādam avec Iblīs au sujet de son expulsion du Jardin, celle de l’enfant qu’il | a appelé ‘Abd al-Ĥārīt<sup>13</sup>, celle de l’élévation de Idrīs (19, 56–57), celle de l’immersion du peuple de Nūḥ, la première et la seconde histoire des ‘Ād, celle des Ṭamūd, celle de la chamelle, celle du peuple de Yūnus, celle du peuple de Šu‘ayb, celle des premiers et des derniers, celle du peuple de Lūṭ, celle du peuple de Tubba<sup>14</sup>, celle des compagnons de ar-Rass (25, 38); l’histoire de Ibrāhīm relative à la discussion avec son peuple, à sa dispute avec Numrūd, à l’installation de son fils Ismā‘īl avec sa mère à Makka, à sa construction de la Maison; l’histoire du sacrifié; l’histoire de Yūsuf, ô combien étendue; l’histoire de Mūsā au sujet de sa naissance, de sa déposition sur les eaux, de son meurtre du copte, de sa marche vers Madyan, de son mariage avec la fille de Šu‘ayb<sup>15</sup>, de son entretien avec lui (\*) près de la montagne, de son arrivée chez Fir‘awn, de la noyade de ses ennemis;

13 Voir Chap. 70, p. 2076 où sont énumérés les 40 fils de Ādam et Ḥawwā’, dont ‘Abd al-Ĥārīt.

14 Il s’agit de As‘ad b. Mulayk Abū Kurab al-Ĥimyarī qui fut un juste, alors que son peuple était mécréant. Dieu maudit ce dernier, tout en épargnant le premier. C’est lui qui revêtit la Maison de al-Ka‘ba (NdE).

15 En réalité, la fille du vieil homme qu’épousa Mūsā n’était pas la fille de Šu‘ayb (NdE).

l'histoire du veau, celle du peuple avec lequel il est sorti et qui a été frappé par la foudre; l'histoire du tué, de l'immolation de la génisse; l'histoire de al-Ḥaḍīr; l'histoire de son combat avec les tyrans; l'histoire du peuple qui | 5/1922  
marcha dans un souterrain jusqu'en Chine (7, 159); l'histoire de Ṭālūt et de Dāwūd avec Ğālūt, celle de sa tentation; l'histoire de Sulaymān et de son affaire avec la reine de Saba', celle de sa tentation; l'histoire du peuple qui s'enfuit loin de aṭ-Ṭā'ūn, que Dieu fit mourir et qu'ensuite il ressuscita; l'histoire de Dū l-Qarnayn et de sa marche vers le coucher du soleil et vers son lever, celle de sa construction de la digue; l'histoire de Ayyūb, celle de Dū l-Kifl, celle de Ilyās; l'histoire de Maryam et de la naissance de 'Īsā, celle de sa mission et de son enlèvement; l'histoire de Zakariyyā et de son fils Yaḥyā; l'histoire des compagnons de la caverne; l'histoire des compagnons de ar-Raqīm; l'histoire de Buḥta Naṣṣara<sup>16</sup>; l'histoire des deux hommes dont l'un d'eux | avait un 5/1923  
jardin; l'histoire des propriétaires du jardin; l'histoire du croyant des Āl Yāsīn (36, 22–28) et l'histoire des compagnons de l'éléphant.

Dans le Coran, il y a aussi ce qui concerne le Prophète (.) : l'invocation de Ibrāhīm pour lui, l'annonce de 'Īsā, sa mission et son exil; ce qui concerne ses campagnes : le détachement de Ibn al-Ḥaḍramī dans *al-Baqara* 2, (217), la campagne de Badr dans la sourate *al-Anfāl* 8, celle de Uḥud dans *Āl Imrān* 3, celle de Badr aṣ-Ṣuġrā dans la même sourate (3, 123), celle de al-Ḥandaq dans *al-Aḥzāb* 33, celle de al-Ḥudaybiyya dans *al-Fath* 48, celle de an-Naḍīr dans *al-Ḥašr* 59, celle de Ḥunayn et de Tabūk dans *Barā'a* 9; le pèlerinage de l'adieu dans *al-Mā'ida* 5; son mariage avec Zaynab Bint Ğaḥṣ; l'interdiction de sa concubine; la cause commune de ses épouses contre lui; l'histoire du mensonge; l'histoire des captifs, celle de la fente de la lune et celle de la magie des juif contre lui.

Dans le Coran, il y a le début de la création de l'homme jusqu'à sa mort, la modalité de sa mort; la prise de l'esprit et ce que l'on fait avec lui après cela et son ascension jusqu'au ciel; l'ouverture de la porte à l'esprit croyant et le rejet de celui qui mécroit; le châtement du tombeau et l'interrogation dans le tombeau; le séjour des esprits, les circonstances de l'heure suprême, à savoir | la descente de 'Īsā, la sortie de ad-Daġġāl, Ya'ġūġ et Ma'ġūġ, la Bête, 5/1924  
la fumée, l'enlèvement du Coran (17, 86), l'éclipse de la lune, le lever du soleil à son couchant, la fermeture de la porte du repentir, les états de la résurrection à partir des trois soufflements (dans la trompette) : le soufflement de la frayeur (27, 87), le soufflement du foudroiement (39, 68a) et le soufflement du redressement (39, 68b), le rassemblement et la dispersion, les terreurs de la

16 Selon certains, Coran 17, 5 désignerait Buḥta Naṣṣara (Nabuchodonosor) et ses soldats faisant partie des gens de Babel (NdE).

station, la force de la chaleur du soleil, l'ombre du trône, la balance, le bassin, la voie, le jugement de certaines gens, le salut des autres par rapport à lui, le témoignage des membres, les registres dans la main droite, dans la main gauche et sur le dos, l'intercession, la station digne de la louange, le Jardin et ses portes, les fleuves, les arbres et les fruits qu'il contient, les bijoux, la vaisselle et les degrés, sa (\*) vision, le Feu et ses portes, les vallées et les gorges qu'il contient, les espèces de punitions, les sortes de châtiments, az-Zaqqūm et al-Ḥamīm, tous ses (\*) noms les plus beaux, comme cela se trouve dans une tradition prophétique<sup>17</sup>; et parmi ses noms, <sup>18</sup> il y en a mille en tout et parmi les noms du Prophète (.), tout un ensemble; il y a les soixante-dix et quelques peuples de la foi, les trois cent quinze lois de l'islam, les différentes espèces de péchés graves, de nombreux petits péchés, la vérification de chaque tradition rapportée de la part du Prophète (.), et tout le reste dont l'exposition exigerait des tomes et des tomes.

[*Les ouvrages relatifs à ce sujet*]

Les gens ont consacré des livres entiers au sujet des dispositions légales que contient le Coran, comme al-Qāḍī Ismā'īl, Bakr b. al-'Alā', Abū Bakr ar-Rāzī, al-Kiyā al-Ḥarrāsī, Abū Bakr b. al-'Arabī, 'Abd al-Mun'im b. al-Farasī et Ibn Ḥuwayz Mindād. D'autres on consacré des livres sur la science du sens caché. Ibn Barrağān a consacré | un livre sur l'appui des traditions prophétiques que contient le Coran.

J'ai moi-même composé un livre que j'ai intitulé *al-Iklīl fī stinbāt at-tanzīl* et j'y ai mentionné tout ce qu'on déduit du Coran comme questions relatives au droit, aux principes, à la croyance et à autre chose que cela. Il est très utile et abondamment profitable. Il procède comme l'exposition de ce que j'ai rassemblé dans ce chapitre; que s'y réfère celui qui voudrait s'y arrêter.

Section [Les règles, la Loi révélée dans le Coran]

Al-Ġazālī et un autre disent: 'Les versets relatifs aux dispositions légales sont au nombre de cinq cents'. Quelqu'un dit: cent cinquante. On dit que peut-être ils veulent signifier par là ce qui est explicitement exprimé, car des versets relatifs aux récits, aux paraboles, etc ... on déduit beaucoup de règles.

17 Al-Buḥārī, *Ṣaḥīḥ*, 13/377.

18 La page 1925 est une page de notes seulement.

Dans le livre *al-Imām fi adillat al-aḥkām*, aṣ-Ṣayḥ ʿIzz ad-Dīn b. ʿAbd as-Salām dit : 'La majorité des versets du Coran ne manquent pas de règles concernant les bonnes manières et les belles dispositions naturelles. Ensuite, parmi les versets, il y a ceux où les règles sont explicites et ceux où il y a ce qu'on extrait par déduction, soit sans recourir à d'autres versets, comme pour la déduction de la validité du mariage des mécréants, à partir de sa parole : « et sa femme, porteuse de bois » (111, 4) et de la validité du jeûne en état d'impureté majeure, à partir de sa parole : « Cohabitez maintenant avec vos femmes ... » jusqu'à « ... jusqu'à ce qu'on distingue ... » (2, 178); soit en y recourant, comme pour la déduction du minimum de six mois pour la conception, à partir de sa parole : « Sa conception et son sevrage seront de trente mois » (46, 15) à l'aide de cette autre : « il a été sevré au bout de deux ans » (31, 14).'

Il ajoute : 'Les règles sont indiquées tantôt par la forme, à savoir le sens apparent, tantôt par l'information suivante : « Vous est permise (la cohabitation) ... » (2, 187) ou : « Vous est interdite la bête morte ... » (5, 3) | ou encore : « Vous est prescrit le jeûne ... » (2, 183), et tantôt par ce qui en résultera tôt ou tard comme bien ou mal, comme avantage ou inconvénient.

5/1929

Le Législateur a réparti cela en de nombreuses espèces, pour susciter le désir de ses serviteurs, les intimider et rendre la chose plus accessible à leur compréhension. Si bien que la loi révélée donne de l'importance à tout acte; elle le loue, lui ou son agent à cause de lui; elle manifeste son amour envers lui ou envers son agent; elle exprime sa satisfaction pour lui ou pour son agent; elle le qualifie de juste, de noble ou de bon; elle jure par lui ou par son agent, comme le serment au nom du pair et de l'impair (89, 3), des chevaux des combattants<sup>19</sup> et de l'âme qui blâme (75, 2). Ou bien, elle établit l'acte comme raison d'évoquer son serviteur, de l'aimer, de le récompenser tôt ou tard, de le remercier, de le guider, d'être satisfait de son agent, de pardonner son péché, de dissimuler ses mauvaises actions, de l'accueillir, de le secourir en tant qu'agent de cet acte et de lui annoncer une bonne nouvelle. Ou bien, elle qualifie de bon l'agent de l'acte, et l'acte de convenable; ou bien elle exclut la peine et la peur pour l'agent et lui promet la sécurité. Ou encore, l'acte est établi comme raison de son amitié; la loi révélée fait connaître l'appel de l'Envoyé pour qu'il adienne; elle le décrit comme étant une bonne œuvre ou une louange comme la vie, la lumière et la guérison. Tel est le signe de sa conformité à la loi révélée commune à ce qui est obligatoire et à ce qui est recommandé.

Il y a aussi tout acte que le Législateur demande d'omettre ou de blâmer, lui et son agent, qu'il réprouve, dont il déteste l'agent, en le maudissant, auquel il

19 S'agit-il de Coran 100, 1 (*wa-l-ʿādiyāt*) dont l'interprétation exacte fait problème ?

nie son amour, à lui et à son agent, dont il n'est satisfait ni de lui et ni de son agent, dont il compare son agent aux bêtes et aux démons, tout en refusant de le guider ou de l'accueillir; ou bien, ce même acte qu'il qualifie de mauvais et de haïssable, loin duquel les envoyés se réfugient et qu'ils trouvent odieux, il en fait une cause de la négation du bonheur, d'un châtement immédiat ou lointain, d'un blâme, d'une censure, d'un égarement ou d'une désobéissance. Ou alors, 5/1930 il est décrit comme étant un vice, une saleté, une dépravation, | ou un crime; ou bien, la cause d'un crime, d'une souillure, d'une malédiction, d'une colère, de la cessation d'une faveur, de l'avènement d'une infortune, d'une punition quelconque, d'une chose cruelle, d'une ignominie, du don de l'âme en gage, de l'inimitié de Dieu et de son hostilité, de son dédain et de sa moquerie. Ou bien Dieu fait de cet acte une cause de son oubli de l'agent ou il se qualifie lui-même de patient à son égard, de longanime, de pardonneur; ou encore, il invite à s'en repentir; il qualifie son agent de vicieux et de méprisable; il l'attribue à l'action de aš-Šayṭān, à sa séduction ou au fait que aš-Šayṭān possède son agent; il le qualifie de blâmable, puisque c'est une injustice, un outrage, un acte d'hostilité, un péché ou une maladie. Les prophètes sont immunes par rapport à lui ou à son agent, ils se plaignent à Dieu de son agent, ils le déclarent ennemi et il leur est interdit d'être tristes et de souffrir à cause de lui. Il établit cet acte comme cause de l'échec de son agent tôt ou tard, il lui assigne comme conséquence la privation du Jardin et de ce qu'il contient; il qualifie son agent d'ennemi de Dieu ou il dit que Dieu est son ennemi; il informe son agent de l'hostilité de Dieu et de son Envoyé; il charge son agent du péché des autres; on dit à ce sujet que ce n'est pas convenable ou que ça n'existe pas; il ordonne la crainte, quand on pose une question à ce propos, ou bien il ordonne de faire le contraire, de se séparer de son agent; ses agents se maudiront réciproquement dans l'autre vie, ils se déclareront innocents les uns par rapport aux autres, certains feront des imprécations contre les autres. Il qualifie son agent d'égaré, disant qu'il n'a rien à voir avec Dieu ni avec l'Envoyé ni avec ses compagnons. L'éviter, il en fait une cause de la réussite; il fait de lui une cause de l'hostilité et de la haine entre musulmans. On dira: as-tu fini? Il interdit aux prophètes de prier pour son agent; il lui attache comme conséquence l'éloignement, l'expulsion ou le fait de dire: qui le commet sera tué ou Dieu le combattra. Il fait savoir que Dieu, au jour de la résurrection, ne parlera pas à son agent, ne le regardera pas, ne le purifiera pas, n'assainira pas son action, ne secondera pas sa ruse, et | ne le fera pas réussir; il lui enverra aš-Šayṭān. Il fait de cet acte une cause de déviation du cœur de son agent, de son détour des signes de Dieu, de son interrogation au sujet de la cause de l'acte, ce qui indique bien l'empêchement d'agir; son indication de l'interdiction est plus évidente que celle de sa simple aversion. 5/1931

On en déduit qu'on peut parler de permission, d'interdiction du péché, de la constriction, de la faute et de la censure; d'autorisation de l'acte, de son pardon, de gratitude pour les avantages que contiennent les choses, de silence au sujet de l'interdiction, de désaveu de celui qui interdit la chose, d'information au sujet de ce qu'il a créé et disposé pour nous, d'information sans blâme au sujet des actes de ceux qui nous ont précédés. Si une louange est attachée à son information, cela montre que l'acte est conforme à la loi divine en tant qu'obligatoire ou recommandable'. Fin de la citation de aš-Šayḥ 'Izz ad-Dīn.

Un autre dit: 'On peut procéder à une déduction à partir du non dit. Un groupe de gens a démontré que le Coran est incréé, du fait que Dieu a mentionné l'homme dans dix huit passages, en disant qu'il est créé; alors qu'il a mentionné le Coran dans cinquante quatre passages, sans dire qu'il est créé. Et quand il met les deux ensemble, s'opère le contraste; il dit, en effet: «Le Miséricordieux \* a enseigné le Coran \* il a créé l'homme» (55, 1-3):